



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025_827

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU POTABLE

**SERVICE EAU POTABLE - CESSIION ET RÉFORME D'UN SCOOTER IMMATRICULÉ
AH 971 P - DECISION MODIFICATIVE**

Vu la décision n°2025_766 du 4 novembre 2025, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la vente d'un scooter immatriculé AH 971 P, du service eau potable, pour un montant de 210,12 €, net de TVA (frais déduits), via la plateforme de vente en ligne de la Société AGORA STORE, ayant son siège social à Montreuil (93100), 20 rue Voltaire

Considérant que le calcul du montant du prix net vendeur par rapport au prix enchéri est erroné, et qu'il y a lieu de modifier la décision afin de porter le montant réel net vendeur à 200,30 € net de TVA, et d'encaisser les sommes relatives à cette vente,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de décider de la réforme des biens mobiliers, de leur cession à titre gratuit ou onéreux et autoriser l'encaissement des sommes correspondantes.

Le Président,

DECIDE de modifier la décision n°2025_766 du 04 novembre 2025 relative à la vente d'un scooter immatriculé AH 971 P à la Société AGORA STORE, ayant son siège social à Montreuil (93100), 20 rue Voltaire et de porter le montant réel net vendeur à 200,30 € net de TVA.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 1.9. NOV. 2025

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 19 NOV. 2025

Et de la publication le : 19 NOV. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe